

SINGULIÈRES ARCHIVES
LE STATUT DES ARCHIVES
DANS L'ÉPISTÉMOLOGIE HISTORIQUE
UNE DISCUSSION DE LA MÉMOIRE, L'HISTOIRE, L'OUBLI
DE PAUL RICŒUR

Étienne ANHEIM

RÉSUMÉ : Les archives, bien que fondamentales dans la pratique des historiens, tiennent une faible place dans leur réflexion épistémologique, alors que la notion, employée le plus souvent au singulier, a été davantage analysée par certains philosophes, dont en dernier lieu Paul Ricœur. Il s'agira donc de comprendre l'usage que ce dernier fait du concept d'archive dans son dernier ouvrage, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, puis de montrer sa filiation avec les travaux de Michel Foucault et de Michel de Certeau. Enfin, on voudrait montrer en quoi cette « archive », liée intimement à la notion de témoignage, peut conduire à des difficultés du point de vue de l'épistémologie historique, et qu'il semble possible de lui opposer un autre usage de la notion, soucieux d'en souligner l'historicité et la matérialité face à une interprétation plus textuelle et herméneutique.

MOTS-CLÉS : archives, épistémologie, témoin, Paul Ricœur.

*ABSTRACT : Archives, although fundamental to historical research, are rarely appreciated in terms of their place in epistemology. The concept of « archive » – usually given in the singular – has, however, been treated by several philosophers, including most recently Paul Ricœur. This paper focuses on Ricœur's latest work, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, to analyse Ricœur's use of the term « archive » and its resonances with the work of Michel Foucault and Michel de Certeau. It investigates, as well, how the concept of archive, closely linked to that of witnessing or testimony, presents certain difficulties from the vantage point of historical epistemology, and proposes another use of the term, one involving greater attention to the historicity and materiality of the « archive » in the interests of a more textual and hermeneutic interpretation.*

KEYWORDS : archives, epistemology, witness, Paul Ricœur.

ZUSAMMENFASSUNG : Sind Archive in der praktischen Arbeit der Historiker von grundlegender Bedeutung, so sind sie in deren epistemologischer Reflexion kaum präsent ; wohingegen der meist im Singular gebrauchte Begriff Archiv der Analyse von manchen Philosophen unterzogen wurde, darunter und als letzter Paul Ricœur. Es geht zunächst darum, zu untersuchen, wie Ricœur in seinem letzten Werk, La Mémoire, l'histoire, l'oubli, den Begriff Archiv auffasst, dann deutlich zu machen, wie er sich unter Autoren wie Michel Foucault und Michel de Certeau einreicht und schließlich zu zeigen, inwiefern das Archiv, das mit dem Begriff Zeugnis eng verbunden ist, zu Schwierigkeiten – was die historische Epistemologie betrifft – führen kann, so dass ein anderer gegensätzlicher Gebrauch des Begriffs vorstellbar wäre, der gegenüber einer textlichen, hermeneutischen Interpretation den geschichtlichen Charakter des Begriffs sowie seine Materialität betonen würde.

STICHWÖRTER : Archive, Epistemologie, Zeugnis, Paul Ricœur.

Étienne ANHEIM, né en 1973, est ancien élève de l'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud et agrégé d'histoire. Il achève une thèse sur la culture et le pouvoir pontifical sous le règne de Clément VI (1342-1352) et travaille plus largement sur les formes de la culture savante à la fin du Moyen Âge, ainsi que sur l'épistémologie de l'histoire et les rapports entre histoire et philosophie.

Adresse : École française de Rome, piazza Farnese, 67, I-00186 Rome.

Courrier électronique : etienne.anheim@ecole-francaise.it

« Car depuis trois ou quatre ans le mot ‘cheveu’ avait été employé au singulier par un de ces inconnus qui sont les lanceurs de modes littéraires, et toutes les personnes ayant la longueur de rayon de M^{me} de Cambremer disaient “le cheveu”, non sans un sourire affecté. À l’heure actuelle on dit encore “le cheveu”, mais de l’excès du singulier renaîtra le pluriel. »

Marcel PROUST¹

Les archives sont tellement familières à l’historien que poser le problème de leur statut dans son travail paraît une question dénuée d’intérêt, tant la réponse serait évidente au vu de leur appartenance aux « sources », alpha et oméga de la discipline. Passé le barrage du sens commun, les difficultés commencent cependant à se faire jour. Le statut légal des archives, qui pourrait fournir une base solide, est loin d’être clair, et la loi de 1979, en en donnant une définition extrêmement large, ne contribue pas beaucoup à clarifier le problème. Mais il est encore moins facile de préciser la nature épistémologique des archives et leur place dans le discours théorique sur la discipline historique.

Poser le problème en ces termes nécessite deux présupposés. D’abord, il faut accepter la pertinence d’un discours épistémologique autonome sur l’histoire, contre les critiques pragmatistes ou empiristes, et la légitimité des historiens à intervenir dans ce champ. Ensuite, il faut aussi reconnaître la position centrale de la notion d’« archives », à la fois comme fondement de la connaissance, référent réel du discours et donc garant de l’ambition de vérité, et comme lien matériel avec le passé, lieu où s’engage, en tant que trace, la réflexion sur l’histoire prise dans le temps, entre passé et présent.

Le cadre général de cette question est celui du statut de la source dans la méthodologie et l’épistémologie de l’histoire. L’essentiel de la bibliographie consacrée à ces domaines commence avec le *traitement* de la source, en faisant l’impasse sur sa *nature*. Une seule véritable analyse a été proposée depuis la fin du XIX^e siècle, et reprise sans cesse depuis : la « source » est de l’ordre de la « trace », ce qui rattache l’histoire aux théories de la connaissance « indirecte ». Alors que leurs désaccords sont fameux, les tenants de l’école méthodique et François Simiand sont d’accord sur ce point². La définition générale de

1. PROUST, 1987, p. 748.

2. Voir LANGLOIS et SEIGNOBOS, 1898, dès la p. 1, et SIMIAND, 1903, ici 1960, p. ex. p. 98.

l'histoire comme connaissance indirecte par l'intermédiaire de « traces » est ensuite présente chez des historiens aussi différents dans leurs options intellectuelles que Marc Bloch, Henri-Irénée Marrou, Paul Veyne, Carlo Ginzburg ou Antoine Prost³. Elle fournit ainsi un socle à l'identité de l'histoire à travers les affrontements d'écoles, et son apparente stabilité mériterait une enquête plus approfondie.

Lorsqu'on essaie de comprendre ce que les historiens entendent par « trace », et quelle est la définition conceptuelle de cette notion, les éléments de réponse sont plus rares. De même, lorsqu'on recherche des développements approfondissant l'emploi du mot : certains, comme Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos ou Henri-Irénée Marrou, réfléchissent bien sur le doublet trace/document, d'autres comme Jacques Le Goff comparent document et monument⁴, enfin, parfois, la réflexion typologique sur les modes d'existence de la trace entre dans des distinctions plus fines, comme chez Marc Bloch ou chez Carlo Ginzburg. Reste, dans l'ensemble, que la « trace » fournit souvent le point d'aboutissement épistémologique de la réflexion sur les sources, et qu'au sein de cette réflexion, il est rare de trouver une place pour les archives, même si on peut citer là encore Marc Bloch, Michel de Certeau ou encore Arlette Farge⁵. De fait, les débats les plus récents dans l'épistémologie de l'histoire ont peu mobilisé les notions de « source », « trace » ou « archive », et se sont concentrés sur d'autres problèmes : depuis l'accord entre Simiand et Seignobos sur la connaissance par traces et le prolongement qu'en a donné Ginzburg, cette question a manifestement paru close aux historiens.

Mais les historiens ne sont pas les seuls à écrire sur l'histoire, et paradoxalement, les philosophes ont été plus prolixes à ce sujet. Davantage que les notions de « source » ou de « trace », ce sont bien les « archives », ou plutôt l'« archive », qui ont été élaborées comme concept par Michel Foucault, Jacques Derrida ou Paul Ricœur⁶. À cette occasion, la réflexion s'est déplacée du pluriel vers le singulier. Ce déplacement a été imité par beaucoup d'historiens, de sorte qu'il est devenu aujourd'hui courant d'utiliser le singulier pour désigner le matériau de recherches étudié par l'historien.

C'est ce passage au singulier et ses présupposés épistémologiques qui retiendront notre attention. En opérant un tel retour aux sources – en l'occurrence aux archives – il ne s'agit pas d'élever une barrière empiriste contre la philosophie : les archives ne sont pas un refuge empirique mais un des « lieux » de l'épistémologie de l'histoire. Le dernier livre de Ricœur, *La Mémoire*,

3. BLOCH, 1997, p. 71 ; MARROU, 1954, p. 64 ; VEYNE, 1978, p. 14 ; GINZBURG, 1989 ; PROST, 1996, p. 67.

4. LE GOFF, 1978.

5. BLOCH, 1997 ; CERTEAU, 1975 ; FARGE, 1989.

6. FOUCAULT, 1969 ; RICŒUR, 1985 et 2000 ; DERRIDA, 1995.

l'histoire, l'oubli, constitue à ce titre la référence par rapport à laquelle nous voudrions construire notre réflexion et souligner certains désaccords.

Si les historiens doivent se mettre à l'école de Ricœur – ce qui peut se défendre par bien des aspects – sans doute faut-il se livrer à un examen approfondi des notions qu'il élabore, ce qu'on voudrait faire ici à propos de la notion d'archive. Après avoir exposé son statut dans la pensée de Ricœur, on tentera de montrer son importance dans sa visée intellectuelle, et de la rapprocher d'autres textes sur les archives du même auteur, ainsi que de Foucault et de Certeau, avant d'en proposer une approche critique.

LA NOTION D'« ARCHIVE »
DANS *LA MÉMOIRE, L'HISTOIRE, L'OUBLI* DE PAUL RICŒUR

Il n'est pas facile d'isoler au sein d'un tel ouvrage une notion comme l'archive sans tomber dans la simplification ou le contresens. En étudiant successivement trois thèmes différents, la phénoménologie de la mémoire, l'épistémologie de l'histoire, enfin l'herméneutique de notre condition d'hommes historiques, Ricœur poursuit une seule et même idée, celle d'unifier dans un même cadre de pensée les diverses modalités du rapport au passé, et des représentations de ce passé. Le livre analyse en particulier le couple histoire/mémoire pour montrer finalement l'impossibilité de trancher en faveur de l'un ou de l'autre des termes, surmontée par les notions de pardon et d'oubli. L'intérêt de ce projet réside dans sa visée globalisante : le mode de présence du passé, défini comme « avoir été », est analysé conjointement dans une éthique, une épistémologie et une ontologie, de manière à faire apparaître une cohérence inaperçue.

Le livre représente ainsi une tentative inédite pour penser à la frontière entre philosophie et histoire dans un souci de respect intellectuel des deux domaines, et pour donner naissance à une philosophie critique de l'histoire qui s'affranchisse de la « philosophie de l'histoire » au sens ancien. Sa force vient de sa capacité à embrasser largement l'horizon problématique, et de son sens de la proposition et de l'articulation.

La notion d'archive tient une place particulière dans cette œuvre. La première partie du livre, « De la mémoire et de la réminiscence⁷ », est consacrée à la phénoménologie de la mémoire et glisse progressivement, avec l'analyse de la polarité entre mémoire personnelle et mémoire collective, vers le couple histoire/mémoire. C'est alors qu'intervient la deuxième partie, « Histoire épistémologie⁸ ».

7. RICŒUR, 2000, p. 3-163.

8. RICŒUR, 2000, p. 167-369.

Ricœur se consacre non seulement à une discussion approfondie de thèses philosophiques sur l'histoire, mais il a surtout observé les historiens au travail et discute certaines de leurs pratiques. Reprenant en la modifiant la tripartition de Certeau dans « L'opération historiographique⁹ », il divise le travail de l'historien en trois phases, la phase documentaire, celle de l'explication/compréhension, enfin celle de la représentation¹⁰. C'est dans la première de ces phases (« Phase documentaire : la mémoire archivée¹¹ ») que se trouve l'analyse du concept d'archive, et qu'il prend en compte la dimension fondatrice de ce problème pour une épistémologie historique. Après avoir consacré deux sections aux préalables de l'espace et du temps (« l'espace habité » et « le temps historique »), il en arrive au centre du problème avec les trois sections suivantes, « Le témoignage », « L'archive » et « La preuve documentaire »¹².

La succession de cette séquence est importante dans l'articulation construite par l'auteur entre la problématique de la mémoire et celle de l'histoire. Dès l'introduction de la deuxième partie, ce qu'il appelle la « question de confiance » est située dans le rapport entre histoire et mémoire¹³, et dans le « Prélude » qui suit, un commentaire du *Phèdre* de Platon, se fait jour l'espoir d'une articulation pacifique¹⁴. Le propos s'engage ainsi dans une voie privilégiant une forme de continuité entre mémoire et histoire, plutôt qu'une rupture trop forte. La note d'orientation au début du chapitre sur « La mémoire archivée » est explicite : « Le terminus *a quo* est encore la mémoire saisie à son stade déclaratif. Le terminus *ad quem* a pour nom la preuve documentaire¹⁵. » En plaçant le début de la réflexion épistémologique au stade du témoignage – « il ne faudra pas oublier que tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage¹⁶ » –, Ricœur crée un dispositif d'*inclusion* de la mémoire dans le processus épistémologique, d'une part, et de l'épistémologie historique dans une réflexion philosophique sur la mémoire et l'historicité, d'autre part.

Dans les sections sur l'espace et le temps, la séquence qui conduit de la mémoire à l'archive puis à l'opération historiographique est précisée par le concept d'« inscription¹⁷ », et le projet est défini comme le souci de penser « la transition de la mémoire vive à la position "extrinsèque" de la connaissance historique¹⁸ », sous la forme de « la mutation historique du temps de la

9. CERTEAU, 1975.

10. RICŒUR, 2000, p. 169.

11. RICŒUR, 2000, p. 181-230.

12. RICŒUR, 2000 : les cinq sections occupent respectivement les p. 183-191, 191-201, 201-208, 209-224 et 224-230.

13. RICŒUR, 2000, p. 172.

14. RICŒUR, 2000, p. 179.

15. RICŒUR, 2000, p. 181.

16. RICŒUR, 2000, p. 182.

17. RICŒUR, 2000, p. 183.

18. RICŒUR, 2000, p. 191.

mémoire¹⁹ », confirmant l'accent mis sur la continuité entre mémoire et histoire. C'est alors qu'intervient la section fondamentale, « Le témoignage », dans lequel se dévoile le début d'une théorie de l'archive : en effet, cette archive, mémoire inscrite, se voit pourvue d'un sujet, le « témoin », qui fait une « déclaration » : « Avec le témoignage s'ouvre un procès épistémologique qui part de la mémoire déclarée, passe par l'archive et les documents, et s'achève sur la preuve documentaire²⁰. » Le témoin est celui dont le dire doit être articulé au dire de l'historien par l'ensemble du livre.

L'archive est donc l'enregistrement de « la phase déclarative et narrative de la restitution des traits de l'événement²¹ », et le témoignage est une activité parente du « raconter²² ». Ricœur met ensuite en évidence les caractéristiques du témoin : assertion de la réalité factuelle de l'événement rapporté (« voilà ce qui est arrivé »), certification de la déclaration par l'autodésignation du sujet témoignant (« j'y étais »), situation de dialogue (« croyez-moi »), possibilité de confrontation à d'autres témoignages (« si vous ne me croyez pas, demandez à quelqu'un d'autre »)²³. Cette analyse de l'acte de témoignage, qui détermine sa définition de l'archive, est complétée par la disponibilité du témoin à réitérer son témoignage, que Ricœur interprète comme un « maintien qui apparente le témoignage à la promesse, plus précisément à la promesse d'avant toute promesse, celle de tenir sa promesse, de tenir parole²⁴ ». De la sorte, la structure du témoignage est placée au cœur des rapports constitutifs du lien social²⁵, prolongeant avec force la démarche inclusive de Ricœur, qui après avoir inscrit la mémoire sur le seuil de l'épistémologie historique, la double d'une dimension éthique sur la promesse et le lien social.

Arrive ensuite la section consacrée spécifiquement à « L'archive », qu'il est impossible de penser séparément de son origine, le témoignage, « suite narrative à la mémoire déclarative²⁶ », même s'il y a un changement d'ampleur avec le passage à l'écrit : « Le témoignage est originellement oral ; il est écouté, entendu. L'archive est écriture ; elle est lue, consultée²⁷. » L'archive est en stricte continuité avec le témoignage, même si l'auteur souligne avec de Certeau que c'est aussi un lieu social et le fruit d'un acte²⁸. Le propos passe

19. RICŒUR, 2000, p. 192.

20. RICŒUR, 2000, p. 201.

21. RICŒUR, 2000, p. 202.

22. RICŒUR, 2000, p. 203.

23. RICŒUR, 2000, p. 204-206.

24. RICŒUR, 2000, p. 206 (le thème a déjà été esquissé p. 203 avec « l'acte de promettre »).

25. RICŒUR, 2000, p. 206-207.

26. RICŒUR, 2000, p. 209.

27. RICŒUR, 2000, p. 209.

28. RICŒUR, 2000, p. 210-211.

ensuite de « l'acte de mise en archive » à « l'établissement des sources » par l'historien, avant d'affirmer :

« Ce geste de mettre à part, de rassembler, de collecter fait l'objet d'une discipline distincte, l'archivistique, à laquelle l'épistémologie de l'opération historique est redevable quant à la description des traits par lesquels l'archive fait rupture par rapport au ouï-dire du témoignage oral²⁹. »

Ayant introduit la question de l'archivistique, Ricœur reste au plus près de la définition conceptuelle de l'archive. Il commence par concéder qu'il a une conception restrictive de l'archive, entendue uniquement à partir du témoignage, et ouvre son approche, sans toutefois abandonner son noyau principal : « Certes, si les écrits constituent le lot principal des dépôts d'archive [*sic*], et si parmi les écrits les témoignages des gens du passé constituent le premier noyau, toutes sortes de traces ont vocation à être archivées³⁰. » Après avoir rappelé son analyse du *Phèdre*, il renvoie dans deux directions pour illustrer ce propos : d'une part, à son analyse de la notion d'archive dans *Temps et récit*, d'autre part, à un résumé de ce qu'est l'archivistique, à partir du livre *Les Archives de France. Mémoire de l'histoire* de Françoise Hildesheimer³¹, en évoquant une nouvelle fois la dimension de rupture de l'archive par rapport au ouï-dire³². Mais au moment où l'on attend une prise en compte épistémologique de ces considérations, le discours revient à son point de départ, la question du témoin et de l'archive, dont la répétition finale laisse penser qu'il s'agit bien d'un point stratégique :

« Si l'on considère, avec toutes les réserves que l'on dira plus loin, que l'essentiel d'un fond [*sic*] d'archives consiste en textes, et si l'on veut bien s'attacher à ceux de ces textes qui sont des témoignages laissés par les contemporains ayant accès au fonds, le changement de statut du témoignage parlé à celui d'archive constitue la première mutation historique de la mémoire vive soumise à notre examen³³. »

Ricœur privilégie ainsi la textualité de l'archive, matérialisation de ce qui est inscrit en filigrane depuis le début du chapitre, puisque l'archive est définie comme témoignage mis par écrit.

À partir de cette définition très articulée du statut de l'archive – toujours citée au singulier – il se confronte à Bloch, et montre le rapprochement possible

29. RICŒUR, 2000, p. 211.

30. RICŒUR, 2000, p. 211-212.

31. HILDESHEIMER, 1997.

32. RICŒUR, 2000, p. 212.

33. RICŒUR, 2000, p. 212.

entre sa conception du témoignage et ce que Bloch appelle la trace³⁴. C'est l'occasion pour l'auteur de signaler sa parenté – critique – avec les théories de la connaissance historique comme connaissance indirecte, en particulier avec la notion de paradigme indiciaire proposée par Ginzburg³⁵. En suivant Bloch, Ricœur rappelle que toutes les traces ne sont pas des « témoignages écrits » : il y a aussi les « vestiges du passé », qu'il propose d'appeler les « témoignages non-écrits ». De plus, il faut diviser, toujours selon Bloch, entre « témoignages volontaires » et « témoignages involontaires » au sein des archives exploitées par l'historien – Ricœur rappelant au passage que « les documents d'archives sont majoritairement issus de témoins malgré eux »³⁶. En valorisant cette notion de « témoin involontaire », Ricœur trouve donc le concept qui lui permet de lier plus fortement témoignage et archive : si le témoignage peut être involontaire, alors il devient effectivement possible de définir l'archive comme mise par écrit d'un témoignage.

L'essentiel de l'effort conceptuel de formalisation de la notion d'archive a été produit à ce stade. Le reste de la section sur l'archive est essentiellement destiné à tirer les conséquences de ce statut, d'abord en dessinant une ligne de partage entre histoire et sociologie, puis entre histoire positive et histoire critique, rappelant la généalogie de l'histoire critique qui débute avec Lorenzo Valla³⁷. Deux questions demeurent : celle du vestige, et celle des témoignages purement oraux. La discussion sur ces derniers, que pose le cas limite de la *Shoah*, montre les frontières de l'archive et de la compréhension historique³⁸. Le vestige concerne plus directement notre effort pour cerner la notion d'archive, car il amène l'auteur à reprendre la discussion avec Ginzburg. Le vestige, comme trace non écrite, justifie le paradigme indiciaire, mais Ricœur estime qu'il en montre aussi les frontières. Le témoignage, selon lui, n'est pas de l'ordre de l'indice, et il propose d'imaginer le travail de l'historien comme le résultat de deux méthodes conjointes, une sémiotique des vestiges et une herméneutique des témoignages archivés³⁹.

La dernière section du chapitre consacré à la « mémoire archivée » est celui qui concerne la preuve documentaire. À partir de la notion d'archive, Ricœur propose une reconstruction de ce qui fait preuve dans le discours de l'historien, et s'éloigne de sa problématique du témoignage pour aller plus avant dans l'épistémologie de l'histoire. « Pris dans le faisceau des questions, le document

34. RICŒUR, 2000, p. 214.

35. RICŒUR, 2000, p. 219.

36. RICŒUR, 2000, p. 215.

37. RICŒUR, 2000, p. 216-218.

38. RICŒUR, 2000, p. 222-224.

39. RICŒUR, 2000, p. 219-222.

ne cesse de s'éloigner du témoignage⁴⁰. » Il définit alors le statut épistémologique du fait historique, comme contenu d'un énoncé visant à représenter un événement⁴¹, ainsi que le domaine de l'historien – « le monde, en histoire, c'est la vie des hommes du passé telle qu'elle fut⁴² ». En posant à nouveau, pour finir, la question de la fiabilité du témoignage (« Crise du témoignage : c'est la manière rude de l'histoire documentaire de contribuer à la guérison de la mémoire, d'enchaîner sur le travail de remémoration et sur le travail de deuil. Mais peut-on douter de tout⁴³ ? »), déjà présente au seuil du chapitre, il aborde les deux étapes suivantes de son épistémologie de l'opération historiographique, celle de l'explication/compréhension et celle de la représentation⁴⁴. Dans l'explication/compréhension s'affirme l'autonomie de l'histoire par rapport à la mémoire, ce qui est la reconnaissance implicite, *a contrario*, de la continuité entre les deux véhiculée par le chapitre précédent. L'auteur noue un dialogue fécond entre l'histoire des représentations et l'herméneutique de l'agir, tout en imposant aux aspirations empiriques les exigences de rigueur méthodologique tirées des lectures de Michel Foucault, de Michel de Certeau et de Norbert Elias, puis en dialoguant avec les travaux d'historiens consacrés aux jeux d'échelle ou aux pratiques sociales.

Il est impossible de rendre justice en si peu de place à l'ambition de cette épistémologie qui aboutit à souligner la question de la représentation du passé dans le travail de l'historien, dans sa visée de vérité qui s'écarte souvent de la visée de fidélité de la mémoire. L'étude des conditions d'interprétation de l'ensemble de l'opération historiographique conduit pour finir à la notion de « représentance⁴⁵ », qui qualifie le statut spécifique de la représentation chez l'historien, et à une théorie du mode de présence du passé pour l'historien, celui de l'« avoir été », d'une réalité au passé : « [...] la représentation historienne est bien une image présente d'une chose absente ; mais la chose absente se dédouble elle-même en disparition et existence au passé⁴⁶. » L'historien est entraîné par l'épistémologie dans la prise en compte de sa propre historicité, qui est celle de tout homme, et que la troisième partie du livre vient prendre en charge, à partir de la question « qu'est-ce que comprendre sur un mode historique⁴⁷ ? ».

40. RICŒUR, 2000, p. 226.

41. RICŒUR, 2000, p. 227.

42. RICŒUR, 2000, p. 228.

43. RICŒUR, 2000, p. 230.

44. RICŒUR, 2000, respectivement p. 231-301 et p. 302-369.

45. RICŒUR, 2000, p. 359-369.

46. RICŒUR, 2000, p. 367.

47. RICŒUR, 2000, p. 373-589.

L'opération historiographique et son épistémologie sont réinscrites dans ce cadre ontologique général :

« Parmi tous ces autres, les morts du passé, que le regard rétrospectif de l'histoire embrasse. Ne serait-ce pas alors le privilège de l'histoire d'offrir à ces absents de l'histoire la pitié d'un geste de sépulture ? L'équation entre écriture et sépulture se proposerait ainsi comme la réplique du discours de l'historien à celui du philosophe⁴⁸. »

Alors que l'opération historiographique est finalement désignée comme un acte de sépulture, le livre s'achève sur l'indécidabilité entre histoire et mémoire, et le vœu de leur réconciliation à travers le « pardon difficile » et l'espoir d'une « mémoire heureuse ».

Même si tout résumé d'un raisonnement aussi complexe le trahit déjà, c'est de la manière la plus fidèle possible qu'on a voulu présenter la notion d'archive élaborée par Ricœur et son corollaire le témoignage. Il est possible de proposer une interprétation de cette théorie de l'archive qui fasse apparaître le rôle essentiel qu'elle joue dans l'architecture de l'ouvrage – rôle essentiel du moins dans la lecture d'un historien, car la notion a sans doute pour Ricœur une importance moindre que celle du témoignage, et elle a surtout pour fonction d'arrimer cette dernière à l'épistémologie de l'histoire. Le témoignage est, analogiquement, par un passage de l'oral à l'écrit, le paradigme pour penser l'archive ; l'archive est un témoignage recueilli par l'écriture, et le lien ainsi créé entre eux est l'un des piliers sur lesquels repose l'argumentation de l'ensemble de l'ouvrage, et permet de tenir ensemble plusieurs parties du discours.

Comme il a été dit, c'est avec ce lien que la problématique de la mémoire vive, qui caractérise la phénoménologie de la première partie, est introduite dans l'épistémologie par un mouvement d'inclusion qui joue sur la continuité entre mémoire et histoire. Ensuite, définie comme mise par écrit du témoignage, l'archive inaugure une chaîne d'écritures ; elle est un texte qui raconte, puisqu'elle recueille un moment déclaratif – se trouvant ainsi au fondement de ce qui autorise la méthode herméneutique à se saisir de l'opération historiographique jusqu'à l'envelopper tout entière. Enfin, l'archive assure le lien entre passé, présent et futur : elle montre l'ambiguïté de la « représentation », manifestation à la fois de la présence et de l'absence du passé dans le temps présent, mais elle est aussi enregistrement du témoignage rendu réitérable pour le futur, donc garante de la conservation et de la perpétuation de ce qui a été dit.

Ainsi posée au seuil de la connaissance historique, la notion d'archive, liée à celle de témoin, joue le rôle d'« échangeur » ou de « connecteur » entre les

48. RICŒUR, 2000, p. 457.

registres du discours philosophique, ce qui est fondamental dans un livre dont le projet est précisément de faire communiquer ces registres. Le couple témoin/archive est l'un des éléments qui permet de passer, à partir du champ épistémologique, vers la phénoménologie, vers l'herméneutique et vers l'ontologie qui sont les autres niveaux d'analyse de l'histoire et de la mémoire dans le livre – sans oublier le registre éthique, qui n'est pas l'objet spécifique d'une partie, mais qui est un véritable fil conducteur.

L'usage de la notion, ainsi définie, engage son utilisateur sur ces différents plans. Elle est difficilement séparable, en premier lieu, d'une théorie du passé comme réalité passée, comme « avoir été », dont il faudra saisir toutes les implications pour l'historien. De même, elle vaut engagement dans un projet éthique et ontologique de réflexion sur l'historicité qui ne sépare pas le travail historiographique d'un horizon philosophique spéculatif. Enfin, cette notion d'archive lie l'historien à l'usage d'une herméneutique aux frontières extrêmement larges. L'accepter signifie également définir l'histoire comme discipline herméneutique, comme dialogue avec des textes.

Cette conception herméneutique et dialogique (même si l'archive, à la différence du témoignage, peut s'adresser à tout le monde), peut être reliée à l'usage du mot archive au singulier. Ricœur ne s'explique pas sur le choix lexical du singulier plutôt que du pluriel, sans doute parce qu'il considère que cet usage est devenu la norme. Mais on peut faire l'hypothèse que ce choix a partie liée avec l'idée de témoignage, qui fait entendre la singularité d'une voix. Si l'archive est au singulier chez Ricœur, c'est peut-être parce que chaque témoin est lui-même unique, irréductible dans ce qu'il a à dire.

L'ARCHIVE ET SA FILIATION CONCEPTUELLE

L'usage du singulier est récent, et guère de justification spécifique n'a été produite, ni du côté des historiens, ni de celui des philosophes, pour expliquer son emploi. On pourrait penser qu'il est naturel de parler d'« archive » au singulier pour désigner le document, l'expression « archives » au pluriel étant réservée à la série. Toutefois, il paraît plutôt qu'on ait affaire à un angle mort de la réflexion. En effet, la comparaison des emplois du singulier et du pluriel montre qu'il ne s'agit pas de distinguer entre pièce et série : le plus souvent, le singulier remplace le pluriel dans le discours général tenu à propos de la documentation archivée, comme chez Arlette Farge dans *Le Goût de l'archive*⁴⁹. Rares sont les textes utilisant les deux notions : on trouve le plus souvent une large prédominance de l'une ou de l'autre. En ce sens, la singularité – au propre comme au figuré – de la définition que donne Ricœur du concept

49. FARGE, 1989.

d'archive doit être replacée dans cette évolution du discours sur la notion d'archive/archives. Parmi les jalons possibles de cette évolution, nous voulons en privilégier trois, qui sont l'objet de renvois explicites dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli : L'Archéologie du savoir* de Michel Foucault, *L'Écriture de l'histoire*, en particulier le chapitre intitulé « L'opération historiographique », de Michel de Certeau, enfin *Temps et récit*, l'œuvre de Paul Ricœur qui a marqué un stade important de sa réflexion sur l'histoire.

Archive et archéologie du savoir

On se propose, pour commencer, de revenir à ce qui est peut-être la première utilisation de la notion d'« archive » au singulier, à savoir *L'Archéologie du savoir* de Foucault, publiée en 1969, et commentée par Ricœur dans ses deux grands livres consacrés à l'histoire. Dans cet ouvrage, Foucault propose une formalisation de la méthode élaborée dans son travail empirique des années précédentes, en particulier dans *Les Mots et les choses*, publié en 1966. Il désigne sa démarche comme une « archéologie », entendant par là le travail de mise au jour de l'« archive » d'un fragment historique, isolé dans le temps et l'espace. Le concept d'archive occupe ainsi, à côté de ceux d'énoncé et de formation discursive, une position centrale dans le dispositif conceptuel qui sous-tend la pratique de l'archéologie. À ce titre, il a été réutilisé par les historiens lecteurs de Foucault qui ont voulu s'inspirer de la méthode archéologique. Il faut toutefois noter que l'importation du concept d'archive « au sens foucauldien » a suscité des malentendus. Assez rapidement, « l'archive » a été employée pour désigner « les archives » par ceux qui voulaient se placer dans le cadre conceptuel de l'archéologie de Foucault ; l'usage du singulier est devenu plus un signe de ralliement à une certaine conception du travail historique qu'une fidélité au projet de Foucault.

En effet, l'archive au sens où Foucault l'emploie dans *L'Archéologie du savoir* ne saurait, en toute rigueur, être rapprochée de ce que les historiens appellent les archives, et n'a pas pour ambition de s'y substituer lexicalement ou épistémologiquement. Il faut rappeler la définition que Foucault donne de l'archive :

« Au lieu de voir s'aligner, sur le grand livre mythique de l'histoire, des mots qui traduisent en caractères visibles des pensées constituées avant et ailleurs, on a, dans l'épaisseur des pratiques discursives, des systèmes qui instaurent les énoncés comme des événements (ayant leur condition et leur domaine d'apparition) et des choses (comportant leur possibilité et leur champ d'utilisation). Ce sont tous ces systèmes d'énoncés (événements pour une part, et choses pour une autre) que je propose d'appeler *archive*. Par ce terme, je n'entends pas la somme de tous les textes qu'une culture a gardés par-devers elle comme documents de son propre passé, ou comme témoignage de son

identité maintenue ; je n'entends pas non plus les institutions qui, dans une société donnée, permettent d'enregistrer et de conserver les discours dont on veut garder la mémoire et maintenir libre la disposition⁵⁰. »

L'archive, dans ce sens, ne saurait désigner d'une autre manière les archives ; le mot vise autre chose, le concept sans matérialité d'un système de relation : « L'archive, c'est d'abord la loi de ce qui peut être dit, le système qui régit l'apparition des énoncés comme événements singuliers. [...] C'est le système général de la formation et de la transformation des énoncés⁵¹. » L'ambition de l'archéologie est de mettre au jour ce système, pour un lieu et un moment donnés.

Cependant, la confusion peut s'expliquer. Le choix du mot « archive », rien moins qu'anodin pour les historiens de métier, et son lien avec la notion d'énoncé, placée dans le cadre général d'une réflexion sur les systèmes de discours, ont pu contribuer à ce que les historiens y voient une autre manière de désigner leur matériau. Il semble, malgré la définition précise que Foucault en donne, que le passage au singulier recelait la potentialité d'une « textualisation » du document historique, dont n'est pas exempte l'œuvre de Foucault dans les années où il écrit *L'Archéologie du savoir*.

Les archives dans « l'opération historiographique »

La deuxième étape de notre parcours conduit à un autre auteur cité plusieurs fois par Ricœur et placé par lui, aux côtés de Foucault, justement, parmi les « maîtres de rigueur⁵² », Michel de Certeau. L'influence de Foucault sur ce dernier montre que la filiation dessinée par Ricœur, et que nous suivons, n'a rien de hasardeux⁵³. Dans « L'opération historiographique », Certeau ne recourt cependant qu'une fois à la notion d'« archive » au singulier, qu'il emploie dans un sens fidèlement foucauldien⁵⁴. Mais c'est l'ensemble du texte, y compris les passages sur les archives, qui portent la marque de la lecture des ouvrages *Les Mots et les choses* et *L'Archéologie du savoir*, en particulier de la partie sur la discursivité, que Certeau réintroduit dans une épistémologie spécifiquement historique. Il complète ainsi le travail de Foucault du point de

50. FOUCAULT, 1969, p. 169-170.

51. FOUCAULT, 1969, p. 170-171.

52. RICŒUR, 2000, p. 253-266.

53. Parmi de nombreuses références à l'œuvre de Michel Foucault chez Michel de Certeau, voir CERTEAU, 2002.

54. CERTEAU, 1975, p. 72 : « En un texte qui garde encore la forme d'un récit, [l'historien] articule la pratique d'une nouvelle intelligibilité et la rémanence de passés différents (qui survivent non seulement dans les documents, mais dans cette "archive" particulière qu'est le travail historique lui-même). »

vue théorique, en même temps qu'il le rend plus accessible aux historiens, qui n'auront qu'à substituer le singulier au pluriel pour s'appuyer sur une « archive » mêlant les apports de Foucault et ceux de Certeau. Les quelques pages que Certeau consacre à « l'établissement des sources » sont intéressantes à ce titre⁵⁵. Le raisonnement commence avec l'analyse du document, tel qu'il est saisi par l'historien :

« En histoire, tout commence avec le geste de *mettre à part*, de rassembler, de muer ainsi en “documents” certains objets répartis autrement. Cette nouvelle répartition culturelle est le premier travail. En réalité elle consiste à *produire* de tels documents, par le fait de recopier, transcrire ou photographier ces objets en changeant à la fois leur place et leur statut⁵⁶. »

Le propos peut paraître ambigu : ce que dit Certeau semble décrire l'opération réalisée par les archivistes, passés ou présents, qui muent les documents en archives, alors que ce n'est pas ce qu'il vise. Certeau fait l'impasse sur les acteurs et les pratiques qui ont constitué les archives pour désigner directement le travail de l'historien, comme s'il était le premier producteur des documents à partir d'un tout indifférencié, passant sous silence le fait que les documents parviennent à l'historien selon une structure ordonnée produite en amont. L'ambiguïté se maintient par la suite ; alors que Certeau parlait du travail de l'historien, il revient aux archives : « Les origines de nos Archives modernes impliquent déjà, en effet, la combinaison d'un groupe (les “érudits”), de lieux (les “bibliothèques”) et de pratiques (de copiage, d'impression, de communication, de classement, etc.)⁵⁷. » Mais ces archives, de son point de vue, ont été constituées, produites, mises à part, par des érudits, qui nous ont précédés – projection du rapport de l'historien aux archives, qui laisse de côté le fait que les archives ont été constituées pour des raisons pratiques par des hommes qui n'étaient pas forcément historiens. En réalité, le malentendu vient de ce que Certeau parle d'un type d'archives particulier, dont il généralise l'exemplarité :

« C'est, en pointillés, l'indication d'un complexe technique, inauguré en Occident avec les “collections” rassemblées en Italie puis en France à partir du xv^e siècle, et financées par de grands mécènes pour s'approprier l'histoire. [...] L'entreprise] est productrice et reproductrice. Elle obéit à la loi de la multiplication. Dès 1470, elle s'allie à l'imprimerie : la “collection” devient “bibliothèque”. [...] Et avec les produits qu'il multiplie, le collectionneur devient un acteur dans la chaîne d'une histoire à faire [...]⁵⁸. »

55. CERTEAU, 1975, p. 100-106.

56. CERTEAU, 1975, p. 100. Souligné par l'auteur.

57. CERTEAU, 1975, p. 101.

58. CERTEAU, 1975, p. 101.

Certeau pense à certains types anciens de pratiques de l'histoire, mises en œuvre par des personnages aux préoccupations spécifiques, mais dont il est difficile de faire le paradigme de l'archivistique : « L'érudit veut totaliser les innombrables "raretés" qu'amènent chez lui les trajectoires indéfinies de sa curiosité, et donc inventer des langages qui en assurent la compréhension⁵⁹. » Et de citer, comme illustrations, Nicolas Claude Fabri de Pereisc, Athanasius Kircher et Leibniz. Il met ainsi l'accent sur des pratiques savantes dans la genèse des archives dont dispose l'historien actuel, là où se trouvent surtout des pratiques sociales de conservation de la documentation en vue d'une utilisation par les hommes de l'époque, et non comme archives en vue d'une « histoire à faire ».

En parlant de production du document, il touche le problème théorique posé par la genèse des archives, mais le repousse hors du discours en lui superposant l'unique analyse de la démarche de l'historien, face à une documentation considérée comme « déjà-là ». Lorsqu'il écrit qu'« il n'est pas de travail qui n'ait à utiliser *autrement* des fonds connus et, par exemple, à changer le fonctionnement d'archives définies jusqu'alors par un usage religieux ou "familial"⁶⁰ », on s'attend à une identification nette du problème du rapport entre archivistique et historiographie. Mais, dès l'affirmation suivante, on s'aperçoit que la structure des archives n'est pas considérée comme un objet d'investigation dont les qualités pourraient avoir un effet sur le travail de l'historien, mais seulement comme une donnée, face à laquelle le seul mot d'ordre épistémologique est le redécoupage des sources pertinentes, sans inclure la réflexion préalable sur l'état de ces sources, considéré de toute manière comme arbitraire :

« Aussi bien, on ne peut pas appeler "recherche" l'étude qui adopte purement et simplement les classements d'hier, qui par exemple "s'en tient" aux limites posées par la série H des Archives, et qui donc ne se définit pas par un champ *objectif* propre. Un travail est "scientifique" s'il opère une redistribution de l'espace et il consiste d'abord à se donner un lieu par l'"établissement des sources" – c'est-à-dire par une action instituante et par des techniques transformatrices⁶¹. »

L'archivistique reste dans l'ensemble hors des préoccupations de Certeau, et la distinction pertinente semble celle qui passe entre « archives », c'est-à-dire textes, et « Archives » avec une majuscule, lieu, dispositif, institution. Lorsqu'il évoque l'archivistique un peu plus loin, le malentendu se confirme :

« La transformation de l'"archivistique" est le départ et la condition d'une nouvelle histoire. Elle est destinée à jouer le même rôle que la machine érudite

59. CERTEAU, 1975, p. 102.

60. CERTEAU, 1975, p. 103.

61. CERTEAU, 1975, p. 103.

des XVII^e et XVIII^e siècles. Je ne prendrai qu'un exemple : l'intervention du *computer*. François Furet a montré quelques-uns des effets produits par la "constitution d'archives nouvelles conservées sur bandes perforées" : il n'y a de signifiant qu'en fonction d'une série, et non par rapport à une "réalité" ; n'est objet de recherche que ce qui est formellement construit avant la programmation, etc.⁶². »

Ce jugement remplit de perplexité. Outre qu'en général, l'archivistique n'a pas attendu les besoins de l'histoire pour se transformer, et que ce sont souvent les historiens qui ont ignoré ses transformations, se pose le problème de savoir ce qu'entend Certeau par « archivistique » dans cette phrase. D'une part, il semble désigner l'archivage (« constitution d'archives nouvelles »), plutôt que l'archivistique ; d'autre part, il paraît parler du traitement informatique des données (« la programmation »). Dans les deux cas, il ne semble pas que l'archivistique, comme science de la structure des archives, soit vraiment prise en considération. Il règne dans ce passage une indistinction entre organisation des données et traitement des données : Certeau ne prend pas en considération la double constitution des archives et le filtre archivistique et fait comme si la mise à part effectuée par l'historien contemporain, lorsqu'il choisit sa documentation, et la mise à part du document en tant que pièce d'archives au cours du temps étaient analogues. De même, il fait comme si l'organisation nouvelle du stockage des données par l'ordinateur et le recours à celui-ci pour traiter des données étaient du même ordre. En procédant ainsi, il manque la nature constitutive des archives, bien qu'à plusieurs reprises, il évoque les questions de découpage et de redécoupage, en fonction des lieux, des acteurs et des institutions.

On a donc une double origine, d'un côté avec Foucault une archive au singulier qui n'a rien à voir avec les archives de l'historien, de l'autre chez Certeau des archives qui lient le réel, la mort et le texte, sans prise en compte du problème de leur production : ces héritages restent perceptibles, avec des nuances, chez Ricœur – mais aussi chez beaucoup d'historiens, qui n'auront pas maintenu la différence entre « archives » et « archive », mêlant Foucault et Certeau.

Ricœur face à Ricœur : retour à Temps et récit

Un dernier texte, qui dialogue lui aussi avec *L'Archéologie du savoir* (1969), et qui joue un rôle important dans la généalogie de *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* (2000), doit être évoqué : il s'agit de *Temps et récit* (1985), dont deux passages sont consacrés à la question des archives et de l'archive, les deux termes étant employés dans le tome III, ce qui permet de mesurer

62. CERTEAU, 1975, p. 104.

l'écart avec la position tenue par l'auteur en 2000, n'utilisant quasiment plus que le singulier.

Le premier passage concerne directement *L'Archéologie du savoir* et la notion d'archive⁶³. À propos de l'opposition entre continuité et discontinuité, Ricœur analyse le projet foucauldien et son commentaire montre qu'il entend bien la notion d'« archive » dans son sens de système, mais aussi qu'il inscrit sa validité dans une herméneutique qu'il se propose d'élargir. En parfaite continuité avec ces pages se trouve le passage de *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* dans lequel il mesure la portée de la notion d'archéologie, sans revenir sur l'archive, sinon pour la définir comme « le registre des formations discursives⁶⁴ ». Il est clair que la notion d'archive élaborée par Ricœur ne peut pas être confondue avec celle de Foucault, et que leur rapprochement est de l'ordre de l'homonymie – même s'il n'est pas impossible d'imaginer une contamination graphique du singulier.

Un autre passage du même tome III de *Temps et récit* concerne directement « les archives », au sens courant que leur donnent les historiens⁶⁵. Sous un titre, « Archives, document, trace », qui peut être rapproché de beaucoup des notions reprises en 2000, Ricœur commence par la notion de trace, dont il dit qu'elle est « un connecteur entre les perspectives sur le temps que la pensée spéculative dissocie sous l'aiguillon de la phénoménologie, principalement heideggérienne⁶⁶ », et l'utilise ensuite pour passer sur le versant épistémologique de la pratique historique :

« Que la trace soit un tel réquisit pour la pratique historique, il suffit, pour le montrer, de suivre le processus de pensée qui, partant de la notion d'archives, rencontre celle du document (et parmi les documents, celle du témoignage) et de là, remonte à sa présupposition épistémologique dernière : la trace précisément⁶⁷. »

Les notions sont articulées les unes aux autres, mais d'une autre manière que dans le modèle que nous avons essayé de résumer plus haut. Le témoignage apparaît entre parenthèses, comme une des variantes du document, et en aval des archives, qui sont citées au pluriel, alors qu'il devient en 2000, dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, le nouveau « connecteur » entre phénoménologie et épistémologie, en lieu et place de la trace, qui se voit conférer une autre fonction. Arrive ensuite la question de la définition du concept d'« archives ».

63. RICŒUR, 1985, p. 393-397.

64. RICŒUR, 2000, p. 254-257.

65. RICŒUR, 1985, p. 212-228, en part. p. 212-220.

66. RICŒUR, 1985, p. 212.

67. RICŒUR, 1985, p. 212.

Pour cela, Ricœur a recours à deux articles de dictionnaire, qui lui permettent de dégager trois caractéristiques :

« [...] d'abord, le renvoi à la notion de document : les archives sont un ensemble, un corps organisé, de documents, d'enregistrements ; ensuite, la relation à une institution : les archives sont dites dans un cas résulter de l'activité institutionnelle ou professionnelle ; dans l'autre, elles sont dites produites ou reçues par l'entité dont lesdits documents sont les archives ; enfin, la mise en archives a pour but de conserver, de préserver les documents produits par l'institution concernée [...]»⁶⁸. »

L'utilisation de la notion au pluriel dans *Temps et récit* – ce qui ne sera jamais le cas ou presque dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, où seul le singulier figure dans l'index des notions – s'accompagne d'une réflexion très différente de celle de 2000 sur le statut des archives, mettant l'accent sur la production et ses conditions. C'est ainsi que s'ouvre une voie, pourtant aussitôt abandonnée :

« Une sociologie peut légitimement se greffer sur ce caractère institutionnel pour dénoncer, si besoin est, le caractère idéologique de la discrimination qui préside à l'opération en apparence innocente de la conservation des documents et que trahit la finalité avouée de cette opération. Ce n'est pas dans cette direction que notre investigation nous conduit, mais du côté de la notion de document (ou de *record*), contenue dans la toute première définition des archives et du côté de la notion de trace contenue explicitement dans celle de dépôt⁶⁹. »

On est surpris de voir se refermer la porte entrouverte sur la nature même des archives, au nom de l'absence d'intérêt pour une « sociologie » destinée à « dénoncer » un caractère « idéologique ». Si l'on neutralise la charge polémique du vocabulaire dans son contexte, et que l'on parle de « science » destinée à « mettre en lumière » le caractère « construit » des archives, la proposition de Ricœur peut désigner l'archivistique, qui semble ainsi d'emblée écartée. Le raisonnement, tout en conservant le pluriel, mais en jouant sur le singulier du document et de la trace, qui finit par contaminer l'archive dans son texte de 2000, s'oriente alors dans la voie poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Après l'analyse du document comme preuve et celle de son rapport avec le monument, le document est investi d'une charge ontologique qui est celle de l'archive au singulier dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* :

« [...] dès lors que l'idée d'une dette à l'égard des morts, à l'égard des hommes de chair à qui quelque chose est réellement arrivé dans le passé, cesse

68. RICŒUR, 1985, p. 212-213.

69. RICŒUR, 1985, p. 213.

de donner à la recherche documentaire sa finalité première, l'histoire perd sa signification⁷⁰. »

S'ensuit une dénonciation de la donnée devenue insignifiante dans l'histoire sérielle, où l'on peut voir la préfiguration de la défense d'une herméneutique du témoignage singulier qui se donne à travers le document d'archives. C'est sans surprise que le propos, reprenant l'idée de la connaissance par trace, aboutit finalement à souligner l'inscription de l'histoire dans le sein plus général de la question du sens :

« Certes, l'historien, en tant que tel, ne sait pas ce qu'il fait en constituant des signes en traces. Il reste, à leur égard, dans un rapport d'usage. C'est en fréquentant les archives, en consultant des documents, qu'il se met à la trace du passé tel qu'il fut. Mais ce que *signifie* la trace est un problème non d'historien-savant, mais d'historien-philosophe⁷¹. »

La lecture de ce texte, comme étape d'un parcours menant de *L'Archéologie du savoir* à *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, en passant par « L'opération historiographique », est riche d'enseignement. Certains points l'éloignent du dernier Ricœur, comme le maintien du pluriel et la mise en évidence des archives comme résultat d'une production sociale et institutionnelle, ce qui est largement laissé de côté par le livre de 2000. Mais d'autres annoncent nettement les grandes lignes de ce dernier. Les concepts, comme le document, la trace, le témoignage, même s'ils sont réorganisés, restent les mêmes (on pourrait dire que le témoignage prend la place de la trace, qui était en 1985 située à l'origine et au terme du raisonnement, comme base absolue de l'archive, tandis que cette dernière, en passant au singulier, reprend moins la notion d'archives au pluriel, que celle de document telle qu'elle figure dans *Temps et récit*). On retrouve également deux questions liées l'une à l'autre, celle du sens et celle de la mort et de la dette.

Ces éléments confirment que malgré toutes les nuances et les discontinuités, malgré l'autonomie et le projet propre à chaque auteur, certains traits réapparaissent, à travers la réflexion sur la notion d'archive/archives, du Foucault de 1969 au Ricœur d'aujourd'hui, en passant par le Certeau des années 1970. Le premier est la tendance à la textualisation de l'archive. On entend par là le fait de définir prioritairement le document d'archive comme un texte, un discours mis par écrit. Sans doute, l'archive foucauldienne paraît-elle, en tant que système de relations, éloignée de cette caractérisation. Mais en liant sa théorie de l'archive à son travail sur les énoncés et la discursivité, Foucault pourrait avoir rendu possible une interprétation textualiste de son concept

70. RICŒUR, 1985, p. 216.

71. RICŒUR, 1985, p. 227-228. Souligné par l'auteur.

d'archive, sorte d'architexte qui serait la loi de production de tous les textes, dans un univers langagier où la matérialité des archives n'a que peu de place. Chez Certeau, on retrouve cette dimension langagière des archives comme véritable objet d'analyse, de même que chez Ricœur où, si les autres dimensions de la trace sont évoquées, elles sont supplantées par la dimension textuelle, liée à l'approche herméneutique.

Le deuxième trait commun est l'absence de toute analyse sociale de la documentation. Chez Foucault, la question n'est pas évoquée, car elle est hors de l'espace dans lequel se déploie l'archéologie – c'est surtout dans la décennie suivante que la méthode foucauldienne visera à conjindre davantage discursivité et pratiques. Chez Certeau, la question des conditions de production est bien présente, mais on a vu comment elle était abandonnée pour ce qui concernait l'archivistique, pour être concentrée sur le travail de l'historien. En outre, on vient de mentionner la manière dont Ricœur l'écarte dans *Temps et récit*, annonçant son passage sous silence dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, où le processus de production concrète des archives reste exclu de l'analyse.

Enfin, le dernier trait que partagent ces textes, du moins ceux de Certeau et de Ricœur – qui ont à cet égard des préoccupations comparables, bien différentes de celle de Foucault –, est que l'archive devient ce par quoi une sorte de métaphysique s'introduit dans l'épistémologie, en particulier sous la forme du rapport au passé, au temps et à la mort⁷². Ces traits, qui prennent une forme spécifique dans la notion d'archive proposée par Ricœur, peuvent être l'objet d'une réflexion critique de la part de l'historien.

CRITIQUE DE L'« ARCHIVE »

Plusieurs aspects de la définition donnée par Ricœur peuvent être discutés. Par souci de clarté, on les a regroupés ici en quatre points.

1. L'archive est un texte.

De l'idée d'enregistrement de la mémoire à son stade déclaratif jusqu'à l'affirmation que l'essentiel d'un fonds d'archives consiste en textes, il en fait un véritable *leitmotiv* de son travail. Ce point n'est cependant pas évident à admettre. Il ne s'agit pas de dire que *l'archive n'est pas un texte*, mais que *l'archive n'est pas seulement un texte*, et peut-être que *l'archive n'est pas*

72. On peut comparer, p. ex., les passages déjà cités, *supra* p. 163 et 171-172, de Paul Ricœur à CERTEAU, 1975, p. 105 : « L'histoire est fidèle à son propos fondamental qui reste sans doute à définir, mais dont on peut dire déjà qu'il la rattache simultanément au réel et à la mort », ou p. 141 : « Substitut de l'être absent, renfermement du mauvais génie de la mort, le texte historique a un rôle performatif. »

d'abord un texte, c'est-à-dire que la dimension textuelle n'est pas ce qui spécifie son statut épistémologique. La dimension matérielle de l'archive, le fait qu'elle soit un objet venu du passé et institutionnalisé, que Ricœur connaît et évoque parfois, et qui est le propos principal de l'archivistique, semblent recouverts par ce textualisme.

2. L'archive est rattachée à une ontologie de la condition humaine.

Elle lie l'épistémologie à l'éthique et à l'ontologie. C'est ainsi que se font jour les thèmes de la promesse, de la sépulture, du deuil et de la mort. Cette fonction est représentée de manière emblématique par cette affirmation : « Il ne faudra toutefois pas oublier que tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage⁷³ », à la fin du « Prélude » à la partie sur l'épistémologie de l'histoire. Que désigne le mot « tout » dans cette phrase ? Non pas le travail de l'historien, mais le sens de son travail, ce qui le rattache aux morts passés ayant témoigné, introduisant dans le discours sur l'épistémologie un socle ontologique dont on pourrait discuter le choix. Sans doute la position de Ricœur est-elle fortement argumentée. Ce dernier s'inscrit également dans une filiation : on l'a déjà entrevu chez Certeau, et l'on en retrouve des traces dans des auteurs qu'il convoque à l'occasion, comme Henri-Irénée Marrou⁷⁴ et René Rémond⁷⁵.

Mais on peut opposer à cette inscription du travail de l'historien dans une ontologie du temps deux remarques. D'une part, une critique pragmatique : quelle est la pertinence de cette affirmation en regard de ce que font réellement

73. RICŒUR, 2000, p. 182.

74. RICŒUR, 2000, p. 439-440 : « L'historien, proteste Marrou, est d'abord celui qui interroge les documents. Son art naît comme herméneutique. Il continue comme compréhension, laquelle est pour l'essentiel interprétation de signes. Il vise à la "rencontre de l'autre", à la "réciprocité des consciences". La compréhension d'autrui devient ainsi l'étoile directrice de l'historien, au prix d'une *epokhé* du moi dans un véritable oubli de soi. En ce sens, l'implication subjective constitue à la fois la condition et la limite de la connaissance historique. La note propre de Marrou, par rapport à Dilthey et à Aron, reste l'accent mis sur l'amitié qui nous rend "connaturels à autrui". Pas de vérité sans amitié. On reconnaît la marque augustiniennne imprimée sur le talent d'un grand historien. La philosophie critique de l'histoire ouvre ainsi sur une éthique de la connaissance historique. »

75. RICŒUR, 2000, p. 441 : le commentaire sur l'introduction de René Rémond à *Notre siècle, 1918-1988*, Paris, Fayard, 1988, posant le problème d'écrire l'histoire d'une période dont les témoins sont encore vivants, débouche sur ces réflexions, qui sont toutefois celles de Ricœur et non de Rémond : « Les difficultés auxquelles l'historien du passé récent est confronté redonnent vie aux interrogations antérieures concernant le travail de la mémoire et plus encore le travail de deuil. Tout se passe comme si une histoire trop proche empêchait la mémoire-ressouvenir de se détacher de la mémoire-rétention, et tout simplement le passé de se scinder du présent, le révolu n'exerçant plus la fonction de médiation du "ne... plus" à l'égard de l'"avoir été". Dans un autre langage, qui sera le nôtre plus loin, la difficulté est ici celle de dresser sépulture et tombeau en faveur des morts d'hier. »

les historiens ? Peut-on dire que le sens commun des historiens, ce à quoi ils croient collectivement dans l'exercice de leur discipline et les fondements qu'ils lui donnent, puisse être de cet ordre ? On peut rester sceptique face à l'idée que ces propositions sur la mort, le passé ou la promesse soient le sens du travail de l'historien. La réponse à cette objection pourrait être que le philosophe formule à propos de l'histoire un sens que l'historien ne voit pas ; cette proposition paraît néanmoins douteuse, mettant en scène un philosophe au regard surplombant les savoirs que quelqu'un comme Ricœur n'a jamais voulu incarner.

La seconde critique, qui prolonge la première, est de nature anthropologique : puisqu'il n'est pas certain que ces propositions sur le lien entre histoire et ontologie soient généralisables au plan de la communauté historique, ne s'agit-il pas d'une construction spécifique d'un courant de pensée qui partagerait, d'un point de vue anthropologique, la double caractéristique d'un enracinement herméneutique et spirituel, lié au christianisme ? En effet, Marrou, Certeau et Ricœur partagent à cet égard bien des caractéristiques communes, et l'on est frappé que ce soit précisément ces hommes qui aient tenu à affirmer la force d'un lien nécessaire entre le travail de l'historien, la dette à l'égard du passé et l'horizon de la mort. Dans ce même sens, il est possible que la conscience aiguë de la culpabilité liée à la *Shoah* joue un rôle dans cette mise en avant du couple archive/témoin et dans son insertion dans une problématique philosophique plus vaste.

3. L'archive est destinée à l'historien.

Cette formulation peut paraître exagérée et n'est pas affirmée de cette manière, mais plusieurs fois, Ricœur semble adopter un point de vue de ce type sur l'archive. Il affirme ainsi au début de la section sur la preuve documentaire :

« Rejoignons l'historien aux archives. Il en est le destinataire dans la mesure où des traces ont été conservées par une institution en vue d'être consultées par qui y est habilité, selon les règles concernant le droit d'accès, les délais de consultation variant suivant la catégorie de documents⁷⁶. »

Dans ce passage, l'archive, comme chez Certeau qui la considère produite par l'historien ou son ancêtre l'érudit collectionneur, est destinée naturellement à l'historien. Bien sûr, Ricœur sait que c'est une fiction, mais il ne développe rien à ce sujet, alors que les archives n'ont pas pour première destination la consultation par l'historien le plus souvent, mais l'usage pratique de ceux qui les ont constituées, et dont le souci n'est pas la connaissance du passé pour lui-même. Cette impasse sur les conditions de production de l'archive pose de nombreux problèmes, car elle obère la prise en compte du statut de l'archive

76. RICŒUR, 2000, p. 224.

en tant que produit d'une pratique sociale, et non d'un souci savant de prise en compte des témoignages du passé.

4. L'archive est placée hors de la réflexivité des concepts de l'historien.

Corollaire du point précédent, celui-ci n'est pas le plus visible, mais il n'en est pas moins surprenant. Alors que Ricœur propose une réflexion très approfondie sur le métier d'historien, sur ses catégories comme les représentations, ou les pratiques, et leur application au matériau historique, par exemple sur la question du sens des conduites des acteurs engagés dans des trajectoires sociales données, tout s'efface lorsqu'il est question de l'archive. Il n'y a plus d'histoire des représentations ou des pratiques dans le domaine de l'archive. Elle est le matériau primitif pour faire cette histoire, mais les concepts de cette dernière ne lui sont pas appliqués. Pourtant, comme nous avons essayé de le montrer, les archives sont justiciables d'une histoire des pratiques et d'une histoire des représentations, elles sont des objets historiques en tant que tels, ce qui n'est jamais mis en valeur dans la définition conceptuelle de Ricœur. Sans doute le problème affleure-t-il à l'occasion, et on ne soupçonne pas que Ricœur l'ignore : la question est plutôt qu'il n'a pas de place réelle dans le raisonnement philosophique, c'est un accident qui n'est pas attaché à la substance de l'archive.

Retour au témoignage

La position de l'archive hors de l'investigation historique semble une conséquence directe de son lien avec le témoignage. En effet, ce qui fonde et garantit la substance de l'archive, en dernier lieu, ce qui l'*autorise*, c'est le témoin ; c'est sur ce point, à l'arrière-plan des quatre difficultés évoquées, qu'il faut maintenant porter la discussion. Ce témoin est lui aussi hors de l'analyse historique : il est sans qualités spécifiques, indifférencié, placé lui aussi, du moins dans son statut philosophique, hors de portée du discours historique ou sociologique. Il est « le témoin », comme une sorte d'absolu « hors de l'histoire » substitué aux pratiques complexes de genèse des archives, et tient lieu d'un mythe de fondation, dont on a vu l'importance dans l'ensemble de la construction du livre. C'est lui le point d'ancrage du discours ontologique et herméneutique, la garantie de la cohérence du projet – mais peut-être aussi son point faible.

Non seulement son idéalisation a quelque chose de mythique, mais son emploi comme concept fondamental oblige à des prises de position qui peuvent prêter à la contestation, au moins sur deux points. Le premier nous ramène à l'affirmation déjà évoquée : « [...] tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage⁷⁷. » Le couple de l'archive et du témoignage constitue

77. RICŒUR, 2000, p. 182, voir plus haut p. 158 et 174.

le témoignage en arrière-monde de l'archive, le véritable lieu où « tout commence ». Sans doute cette définition est-elle utile pour penser certains types de sources, qui sont effectivement des témoignages enregistrés, au sens le plus propre. Mais peut-on bâtir une théorie de l'archive sur la généralisation d'un cas vraiment particulier ? Il est possible d'en douter ; en effet, un très grand nombre des documents conservés dans les archives sont dépourvus de cet arrière-monde du témoignage – ou alors, il faudrait élargir la notion de témoignage jusqu'à lui faire perdre son sens. Certains documents sont leur propre origine, en ce sens qu'ils sont eux-mêmes la réalisation de ce dont ils parlent, alors même qu'on pourrait en apparence les prendre pour des témoignages. La lettre de nomination de tel ou tel officier ou clerc par un souverain n'est pas la mémoire écrite d'une nomination effectuée par l'oralité : elle est l'acte même par lequel se fait la nomination, sans arrière-monde testimonial au sens où Ricœur l'entend. Avec ce type de document, tout commence aux archives parce que tout commence avec la pièce écrite. Les exemples pourraient être multipliés : les comptabilités sont l'effectuation même de l'action de compter, et non l'enregistrement d'éléments situés dans l'ordre de l'oralité et de la déclarativité. Tous ces documents ne sont pas seulement narratifs, ils sont performatifs, ce qui est le cas de beaucoup de ce que les historiens appellent les « sources de la pratique ». Considérer la conservation de ces documents comme la prise en compte de leur valeur mémorielle ne serait possible qu'à la condition de considérer ces sources comme la mémoire d'elles-mêmes, de l'acte qu'elles ont accompli à un moment donné : le concept d'un témoignage en amont, utile dans certains cas, est-il pour autant épistémologiquement nécessaire ?

Ces difficultés conduisent au second point. Ricœur n'a pas ignoré les problèmes posés par l'emploi de ce concept et les a lui-même affrontés, en particulier dans le développement consacré aux « témoignages volontaires » et « involontaires ». Ces catégories sont empruntées à Bloch, et nous rappelons ici le passage déjà cité (*supra* p. 161) :

« On verra en outre les témoignages se répartir entre témoignages volontaires, destinés à la postérité, et ceux des témoins malgré eux, cibles de l'indiscrétion et de l'appétit de l'historien. [...] Finalement, "c'est dans les témoins malgré eux que la recherche, au cours de ses progrès, a été amenée à mettre de plus en plus sa confiance" (Marc Bloch, *Apologie*, p. 75). En effet, à part les confessions, les autobiographies et autres journaux, les chartes, les pièces secrètes de chancellerie et quelques rapports confidentiels de chefs militaires, les documents d'archives sont majoritairement issus de témoins malgré eux. Le disparate des matériaux qui peuplent les archives est en fait immense⁷⁸. »

78. RICŒUR, 2000, p. 215.

Qu'en est-il de cette disparité dans la théorie de Ricœur ? Ce passage assimile ce que Bloch appelle un témoin et le sens que Ricœur donne à ce mot, dans la définition beaucoup plus approfondie qu'il présente, alors qu'il n'est pas sûr que celle-ci lui permette d'avoir recours à la distinction de Bloch. En effet, le témoignage selon Ricœur vaut par les problématiques conjointes de la déclaration affirmative, de l'attestation biographique et de la promesse fiable. Ces catégories peuvent en effet être appliquées aux types de sources énumérées dans la citation ci-dessus.

Mais quel serait le sens d'un témoignage « involontaire », c'est-à-dire d'un texte auquel l'historien seul donne sa qualité de témoignage ? On se demande comment l'historien pourrait engager un « témoin », institué par lui seul, à une attestation biographique et à la tenue d'une promesse, alors que c'est sans la « volonté » de ce témoin, qu'il fait ce choix. Étant donné la manière dont Ricœur définit le témoin, il paraît difficile de qualifier ce dernier d'involontaire sans ruiner la force et la spécificité mêmes du concept, et le ramener à son sens commun, celui employé par Bloch, et qui désigne en général celui qui a laissé une trace. Or Ricœur rappelle que les témoignages involontaires sont largement majoritaires. Cela signifie qu'il fonde sa position sur des concepts (archive/témoin) qui ne sont adéquats qu'à une fraction minoritaire de l'objet qu'on veut saisir – les témoignages volontaires au sein des archives – et ne semblent pas convenir pour désigner la majorité – les témoignages involontaires. Il n'est pas sûr dès lors que la théorie de l'archive de Ricœur soit appropriée pour fonder épistémologiquement le statut des archives dans le travail de l'historien.

Il faut cependant rappeler que l'archive n'a pas été l'objet d'une réflexion épistémologique spécifique de la part de Ricœur, qui laisse volontairement de côté un certain nombre de directions qu'il désigne parfois au passage, comme il l'avait fait dans *Temps et récit*. Son projet est de l'ordre de la philosophie générale et non d'une épistémologie régionale, alors que ce n'est que sur ce dernier que nous le discutons. Ricœur a privilégié le mouvement d'ensemble de la pensée, quitte à sacrifier ce qu'il pouvait y avoir de contraire à ce même mouvement dans un concept comme celui d'archive. Le malentendu est net lorsqu'il réemploie la notion de « mise à part » utilisée par Certeau. Comme chez ce dernier, il y a une forme de confusion dans cette catégorie : l'historien ne fait pas la même chose quand il « met à part » que ceux qui l'ont précédé et qui ont constitué comme telles ces archives. Cela induit une impasse sur l'archivistique, dont la nature repose précisément sur la particularité de ce mouvement de mise à part effectué par les agents historiques, et qui transforme le document en pièce d'archives. Dans le passage du témoignage à l'archive, Ricœur n'évoque que la mise par écrit, ce qui laisse dans l'ombre la « mise en archives » de cet écrit, étape qui n'a rien d'évident, et qui est le cœur de la critique archivistique, par rapport à la critique documentaire classique, « interne » et « externe ».

Une alternative épistémologique : le statut des archives

Plutôt que de les lier aux témoins et de les analyser dans un cadre d'emblée herméneutique et textualiste, on serait tenté de définir les archives par une autre entrée, en repartant de ce dispositif par lequel le document se mue en archives. Comme nous l'avons dit dans l'introduction et comme les différents articles de ce numéro ont pu le souligner, les archives ne sont pas de simples textes (ou photographies, plans, etc.), ce sont des textes (ou photographies, plans, etc.) transmis pour des raisons données, dans des conditions données, grâce à un dispositif matériel adéquat, à commencer par des coordonnées au sein d'une série de « lieux » (ville, dépôt, fonds, sous-série, etc.), ayant ainsi « fossilisé » toute une série d'usages, dont ceux précisément pour lesquels ces archives ont été conservées à l'origine, ainsi que ceux des premiers archivistes, souvent différents des nôtres. En ce sens, la matérialité des archives apparaît première. Les archives sont des *objets* qui prennent leur sens dans une série matérielle objective, et pas seulement des textes portant témoignage.

En tirant parti, d'un point de vue épistémologique, des différentes contributions présentées dans ce numéro, on peut choisir de définir les archives comme l'objectivation de pratiques sociales par d'autres pratiques, celles de tous ceux – majoritairement pas des historiens – qui à travers le temps ont participé à l'écriture, à la conservation et au classement de ces documents. En définissant le document d'archive comme « pratique objectivée » formant un « conglomérat » d'objet et de texte, on restitue aux archives leur historicité et leur matérialité. En cela, on leur reconnaît la nature d'objets venus du passé mais encore matériellement présents. Cette conception des archives comme « pratiques sociales fossilisées », mêlant indissociablement texte et objet, ne concorde pas avec les développements donnés par Ricœur dans l'architecture générale de son livre. Pour finir, nous pouvons tenter de faire, à partir de cette autre formulation, un rapide inventaire des différences.

Le premier écart se fait au niveau méthodologique. Le travail de Ricœur sur la notion d'archive entraîne l'historien vers une définition herméneutique de sa méthode. Prendre les archives du point de vue des pratiques, c'est aussi choisir non pas de supprimer cette approche herméneutique, mais de la subordonner à une méthode générale de critique qui ne parte pas d'un point de vue savant d'exégèse du sens de l'archive comme texte, mais qui pose d'abord les problèmes de sa production dans la pratique. En faisant de l'archive le résultat d'un témoignage, ce qui est une manière de réintroduire un sujet, certes passé, mais conscient et responsable, au cœur d'un rapport dialogique avec l'historien à travers l'archive, on oublie qu'il y a des préconditions au déploiement de l'analyse herméneutique, et que ces préconditions sont de l'ordre d'une critique socio-historique des archives comme vestiges de pratiques humaines.

De plus, le projet ontologique et éthique d'inscription de l'épistémologie historique est, de cette manière, mis en cause, et c'est sans doute une des

faiblesses de notre propre critique. L'intérêt de la démarche de Ricœur est de réussir cette articulation : critiquer ses notions de témoin et d'archive contribue à miner l'ensemble de l'édifice, sans pouvoir le remplacer pour l'instant. Il est certain que le projet de sens voulu par Ricœur est d'un grand intérêt pour la problématisation philosophique générale de l'histoire comme discipline. Pour autant, il risque de mutiler l'épistémologie ainsi présentée en faussant ses bases. De ce point de vue, notre critique a tendance à souligner au contraire la forte discontinuité là où Ricœur crée de la continuité, et à accentuer l'isolement de la réflexion sur l'histoire face à la conception du temps, du passé et de l'historicité de l'homme, à travers un renforcement de la « coupure épistémologique ». C'est un risque qu'il faut prendre en compte.

Mais ce risque comporte au moins un bénéfice, celui de l'intégration de l'histoire dans une science sociale unitaire. En accentuant la coupure épistémologique avec le passé, et en abandonnant les problématiques de la mort, de la dette et de la sépulture, nous pouvons en revanche rapprocher l'histoire d'autres disciplines dont ces réflexions l'avaient fortement éloignée. En effet, l'analyse de Ricœur est tributaire d'une conception fixiste du travail des anthropologues, des géographes ou des sociologues. Il axe son épistémologie historique non seulement sur le rapport au temps, ce qui est normal, mais sur *une* forme de rapport au temps, la dette, qui isole l'histoire des autres disciplines classées parmi les « sciences sociales ». En effet, comment prendre en charge cette problématique de la dette, de la mort et du témoignage dans le cas de la géographie, de la sociologie et de l'anthropologie ? On pourrait de même poser la question du cas limite de l'histoire du temps présent : une épistémologie en termes de témoignage et d'archive au sens de Ricœur est-elle valide pour penser les enquêtes historiques très contemporaines, qui sont très proches de la sociologie ? On passe enfin sur les problèmes épistémologiques posés par le mélange des genres : comment définir l'épistémologie des historiens ayant recours à l'anthropologie ou à la sociologie, ou celle des spécialistes de ces dernières disciplines utilisant l'enquête historique, sans être finalement forcé d'extraire l'histoire de l'encadrement voulu par Ricœur, entre phénoménologie de la mémoire et herméneutique de la condition historique de l'homme ?

Ces critiques laissent en suspens un grand nombre de questions. Le problème du statut du passé, comme « avoir été » reste en particulier en suspens dans la relecture qu'on vient de proposer. La définition de Ricœur a aussi la qualité de lier passé, présent et futur autour du concept d'histoire. Pour rester dans le parallélisme avec son travail et en cohérence avec les critiques déjà énoncées et les remarques faites sur la nature des archives, on pourrait définir le mode d'être du passé pour l'historien comme « être-encore-là », plutôt que comme « avoir été ». Le « passé », pour nous, ne serait que la persistance – archives, vestiges, et toutes traces possibles – de quelque chose d'absolument révolu qu'on appelle « passé », qui semble jouer parfois le rôle d'un mythe du

discours. On se rappelle la définition que Ricœur donne du monde pour l'historien, « la vie des hommes du passé telle qu'elle fut⁷⁹ ». Ne peut-on pas considérer que « le monde », c'est au contraire tout ce qui existe aujourd'hui pour l'historien, étant entendu que parmi les choses qui existent, beaucoup sont là depuis longtemps et qu'elles sont un moyen d'atteindre l'objet – et non pas le monde – de l'historien, l'étude des sociétés et de leur transformation dans le temps ? En ce sens, on pourrait dire que l'histoire n'a pas trait au passé en tant que passé, mais à la présence du passé dans le présent.

Cette proposition nécessiterait une argumentation plus fournie que celle que nous pouvons donner dans le cadre de cet article. Reste que l'évaluation critique de Ricœur est à ce prix : une prise en charge sérieuse des problèmes qu'il pose ne peut qu'obliger à repenser de fond en comble les concepts tels que l'archive, le passé, le témoignage, la mémoire ou la représentation. Bien des points recueillent l'adhésion, en particulier ce qui est de l'ordre de l'éthique et de la politique face aux enjeux que représente le binôme histoire/mémoire. C'est surtout l'ampleur de la construction, et la capacité à ressaisir la pratique historienne dans un cadre beaucoup plus général, qui en imposent au lecteur. Cependant nous avons voulu, à partir d'un point précis, le statut théorique de l'archive, mettre en valeur le désaccord qui peut exister quant à l'emploi du mot « archive » et développer les éventuelles conséquences de ce choix conceptuel sur l'épistémologie de l'histoire.

Le passage au singulier du mot « archive » dans le discours, largement adopté par les historiens, a surtout dans ce contexte une valeur de symbole. Comme le rappelle Marcel Proust⁸⁰, il y a dans ces affaires de singulier et de pluriel une part d'arbitraire du langage et du jeu social, et il faut veiller à ne pas tomber dans le sectarisme et la surinterprétation. On peut cependant suggérer que ce singulier, que l'historien emploie facilement et dont Ricœur vient fournir une théorisation, porte souvent avec lui une conception de l'histoire discutable. Marqué par le textualisme, l'herméneutique et l'empreinte d'un « retour du sujet » – le « témoin » –, on peut continuer à lui préférer un pluriel qui fait de l'histoire une discipline critique appartenant à une science sociale unique.

Étienne ANHEIM*
(janvier 2004).

79. RICŒUR, 2000, p. 228.

80. Voir texte de l'exergue *supra* p. 155.

* Je remercie beaucoup, pour leurs relectures et leurs conseils amicaux, Séverine Blenner, Enrico Castelli Gattinara, Delphine Courtial, Caroline Douki, Serena Ferente, Benoît Grévin, Dominique Iogna-Prat, Samantha Kelly, Anne Levallois, Philippe Minard, Olivier Poncet, Valérie Theis et Renaud Villard.

LISTE DE RÉFÉRENCES

- BLOCH (Marc), 1997, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, 1^{re} éd. Paris, 1993, ici 2^e éd. Paris, Armand Colin.
- CERTEAU (Michel de), 1975, « L'opération historiographique », in ID., *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, p. 75-153.
- CERTEAU (M. de), 2002, « Le rire de Michel Foucault » et « Le noir soleil du langage : Michel Foucault », in ID., *Histoire et psychanalyse entre science et fiction*, 1^{re} éd. Paris, 1987, ici 2^e éd. Paris, Gallimard, p. 137-151 et 152-173.
- DERRIDA (Jacques) 1995, *Mal d'archive*, Paris, Galilée.
- FARGE (Arlette), 1989, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil.
- FOUCAULT (Michel), 1969, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- GINZBURG (Carlo), 1989, « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », in ID., *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, trad. de l'italien par Monique AYMARD et al., Paris, Flammarion, p. 139-180.
- HILDESHEIMER (Françoise), 1997, *Les Archives de France. Mémoire de l'histoire*, Paris, Champion.
- LANGLOIS (Charles-Victor) et SEIGNOBOS (Charles), 1898, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette.
- LE GOFF (Jacques), 1978, « Documento/monumento », in *Enciclopedia*, Turin, Einaudi, vol. V, p. 38-48.
- MARROU (Henri-Irénée), 1954, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil.
- PROST (Antoine), 1996, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil.
- PROUST (Marcel), 1987, *À la recherche du temps perdu. Sodome et Gomorrhe*, Paris, Robert Laffont (Bouquins).
- RICÉUR (Paul), 1985, *Temps et récit*, t. III, Paris, Seuil.
- RICÉUR (P.), 2000, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- SIMIAND (François), 1903, « Méthode historique et science sociale. Étude critique, d'après les ouvrages récents de M. Lacombe et de M. Seignobos », *Revue de synthèse historique*, t. VI, I, p. 1-22, repr. dans *Annales. ESC*, I, 1960, p. 83-119.
- VEYNE (Paul), 1978, *Comment on écrit l'histoire*, 1^{re} éd. Paris, 1971, ici 2^e éd., Paris, Seuil.